



**BRICQUEVILLE SUR MER**

1 place de la Mairie

50290 Bricqueville sur mer

Téléphone : 02.33.61.65.10

Mail : [mairie.bricqueville-sur-mer@wanadoo.fr](mailto:mairie.bricqueville-sur-mer@wanadoo.fr)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt et un juillet à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. BOUGON Hervé.

**Présents** : Mmes MM. BAILLIEUX-HENRY Danièle, BIEHLER Danielle, BOSQUET Patrick, BOUGON Hervé, DUBOIS Christophe, DUVAL Mélanie, GUITTON Sandrine, LE GENDRE Gilles, MAINE Loïc, PAGNIER Hubert, POTIER Claire, RAPILLY Dominique, THEBAULT Jules-Henri.

**Absentes excusées** : Mme GLINCHE Clarisse donne pouvoir à M. BOUGON Hervé  
Mme LEJARS Martine

**Secrétaire de séance** : M. BOSQUET Patrick

**APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT**

Le compte rendu du dernier Conseil municipal est adopté à l'unanimité.

**ACCESSIBILITE TERRAIN DE M. ADAM(Salines)**

Ce sujet n'est plus à l'ordre du jour car l'administré a retiré sa demande.

**BUDGET DE LA PAIRIERIE (annule et remplace la précédente)**

Après avoir contrôlé la présentation du budget primitif de la « Pairierie », M. ATTAL a constaté qu'il y avait eu une mauvaise répartition des éléments dans ce budget. Ainsi :

Dans la section « INVESTISSEMENT »

- Les 12 500 € du compte 021 (virement section de fonctionnement, compte 023) n'ont pas lieu d'être et sont intégrés au compte 16 (emprunts), ce qui ne modifie pas le résultat équilibré de 62 500 €.

Dans la section « FONCTIONNEMENT »

- Les 12 500 € du compte 023 en recettes disparaissent et cette somme est imputée au compte 61523 en dépenses pour obtenir un budget à l'équilibre pour un montant de 325 772.22 €.

**Après présentation et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,**

- **ADOpte le budget primitif 2020 du lotissement de la Pairierie.**
  
- **Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 325 772.22 € et en section d'investissement à la somme de 62 500.00 €.**

## **DECISION MODIFICATIVE(Assainissement)**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour alimenter le chapitre 014 « Atténuations de produits » selon les écritures suivantes :

<b>SECTION</b>	<b>CHAPITRE</b>	<b>COMPTE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
DF	011	61521	Bâtiments publics	- 7400 €	
DF	014	706129	Rev Agce Eau- Red Mod Rés Coll		+ 7400 €

## **SENS DE CIRCULATION « Résidence de la Pairierie »**

Lorsque le permis d'aménager a été déposé, un accès à la résidence de la Pairierie par la route du Bocage avait été proposé avec une circulation à double sens par le chemin de la Pairierie. A la suite des travaux de voirie réalisés, il a été constaté que la largeur de la voie ne permettait pas un double sens de circulation d'une part, et que d'autre part, compte tenu du manque de visibilité et de la largeur de la route du Bocage il ne pouvait être envisagé une sortie du lotissement par cet axe.

Par conséquent et dans le respect des conditions de vente des parcelles du lotissement, il semble raisonnable d'envisager, dans le chemin de la Pairierie une circulation à sens unique permettant d'accéder au lotissement.

Cette décision prise dans le cadre de la sécurité des usagers implique que les riverains du chemin de la Pairierie devront obligatoirement sortir de leur propriété par la résidence de la Pairierie sur l'axe de la RD20.

D'autre part, il est proposé aux membres du Conseil municipal de valider une circulation à sens unique dans la deuxième partie du lotissement afin de renforcer la sécurité des riverains et en particulier celle des enfants.

**Le Conseil municipal, avec 13 voix pour et une abstention (M. RAPILLY Dominique) décide:**

- **de valider ces propositions de circulation permettant l'accès et le déplacement en toute sécurité au sein de la résidence de la Pairierie,**
- **d'autoriser M. le Maire à prendre les arrêtés nécessaires à l'application de cette réglementation,**
- **d'autoriser M. le Maire à mettre en place la signalisation routière nécessaire à cette réglementation.**

## **INFORMATION SUR TRAVAUX CIMETIERE**

Mme BAILLIEUX-HENRY Danièle informe le Conseil municipal que les travaux du cimetière ont repris il y a une quinzaine de jours. Avant d'entamer la poursuite des travaux dans le cimetière un constat d'huissier a été réalisé.

Différents travaux sont prévus pour aménager l'espace cinéraire qui aura l'aspect d'un jardin paysager, et qui sera l'un des premiers cimetière végétalisé du département. Un jardin cinéraire va être créé avec la mise en place d'un colombarium, un espace dédié aux cavurnes ainsi qu'un rocher de dispersion des cendres. La mise en place de bancs participera à l'ambiance souhaitée : celle d'un jardin de bord de mer.

Un point d'eau sera installé à l'est du cimetière par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 1 200 € TTC. Les travaux interrompus en août, devraient être terminés à la fin du mois d'octobre.

## **PARTICIPATION A DES FRAIS DE SCOLARITE**

Selon l'article R212-21 du code de l'éducation, il est précisé que :

« l'état de santé de l'enfant nécessitant, d'après une attestation établie par un médecin de santé scolaire ou par un médecin agréé au titre du décret n° 86-442 du 14 mars 1986, une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence, oblige la commune de résidence à participer financièrement à la scolarisation de l'enfant dans la commune d'accueil ».

Ainsi la commune de Bricqueville-sur-mer est sollicitée pour participer financièrement aux frais de scolarité d'une enfant habitant la commune, inscrite à l'école Simone Veil de Granville dans le cadre d'une classe ULIS.

Le montant de participation aux frais de scolarité s'élève à la somme de 483 € par an.

**M. le Maire propose au Conseil municipal :**

- **De valider cette participation aux frais de scolarité selon les obligations réglementaires en application de l'article R212-21 du code de l'éducation.**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette proposition.**

**VOTE DES SUBVENTIONS 2020**

M. le Maire informe le Conseil municipal que comme chaque année, de nombreuses associations sollicitent la commune pour obtenir une subvention.

Elles sont au fil des années de plus en plus nombreuses et la commune de Bricqueville-sur-mer ne peut répondre à toutes ces sollicitations.

**M. le Maire propose :**

- **de fixer une enveloppe budgétaire au moins égale à celle de l'année 2019 soit 10 000 € pour les diverses associations et une diminution de la subvention du CCAS à 24 000 € au lieu de 26 000 € l'année passée,**
- **d'attribuer 20 € par licencié dans les clubs sportifs hors commune et 50 € par licencié pour notre club de tennis de table,**
- **d'attribuer les subventions aux seules associations qui en auront fait la demande par lettre écrite et motivée accompagnée du bilan de l'année passée et d'un RIB comme déjà approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2009.**

<b>A.G.A.P.E.I</b>	<b>80 €</b>
<b>Amicale des chasseurs</b>	<b>300 €</b>
<b>Ass. Cantonale donneurs de sang</b>	<b>100 €</b>
<b>Ass. des Anciens Combattants</b>	<b>250 €</b>
<b>Ass. des Parents d'élèves</b>	<b>700 €</b>
<b>Association des Aveugles</b>	<b>50 €</b>
<b>Ass. la joie de vivre (maison retraite)</b>	<b>400 €</b>
<b>Brehal - Jazz</b>	<b>240 €</b>
<b>Comité des fêtes</b>	<b>1 700 €</b>
<b>Football Bréhal (la Bréhalaise)</b>	<b>20 € x nombre de licenciés</b>
<b>Granville Natation Maîtres</b>	<b>80 €</b>
<b>Gymnastique Bricqueville/mer</b>	<b>400 €</b>
<b>Hand Ball Bréhal</b>	<b>500 €</b>
<b>Ligue contre le cancer</b>	<b>200 €</b>
<b>SLB tennis de table</b>	<b>500 €</b>
<b>SNSM</b>	<b>450 €</b>
<b>Souvenir français</b>	<b>100 €</b>
<b>Association pour la restauration du Patrimoine Bricquais</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Téléthon</b>	<b>200 €</b>
<b>Assoc les P'tits Doudous</b>	<b>150 €</b>
<b>Ass. des jeunes sapeurs pompiers BREHAL</b>	<b>200 €</b>
<b>Resto du Coeur</b>	<b>100 €</b>
<b>ADPCR</b>	<b>30 €</b>
<b>Lire et faire Lire</b>	<b>50 €</b>
<b>Association des Mouillages de la Vanlée</b>	<b>200 €</b>
<b>Automobile Club des Salines</b>	<b>200 €</b>
<b>Lycée professionnel et Aquacole</b>	<b>50 €</b>
<b>Fédération sauvegarde des cimetières</b>	<b>50 €</b>
<b>CCAS</b>	<b>24 000 €</b>
<b>Sté de Secours de famille de Marins Naufragés</b>	<b>100 €</b>

Ces montants seront imputés à l'article 6574 pour les associations, et à l'article 657362 pour le CCAS

Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à ces propositions.

## **PRESENTATION DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE DE GTM**

M. Le Maire informe le Conseil municipal de l'installation d'une nouvelle équipe communautaire au sein de GTM. M. Stéphane SORRE, Maire d'Yquelon a été élu Président, il siègera au sein d'un bureau paritaire composé de 15 vice-présidents, auxquels s'ajoutent 4 conseillers communautaires délégués.

M. BOUGON Hervé a été élu vice-président.

## **CREATION DE POSTE (ECOLE)**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant (conseil municipal) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

- Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

- Vu le tableau des emplois,

- Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité,

M. le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet, soit 17.5h/35h, pour exercer les fonctions (tâches ménagères à l'école et dans les bâtiments municipaux, surveillance des enfants pendant la récréation et la cantine scolaire, ou toute autre tâche rentrant dans cet objet) à partir du 01 septembre 2020,

Cet emploi permanent pourra être éventuellement pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique, 1er échelon.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, seront inscrits au budget, chapitre 11, compte 64131.

**Le Conseil municipal, avec 13 voix pour et une abstention (M. PAGNIER Hubert) émet un avis favorable à cette proposition.**

## CONSTITUTION D'UNE NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

M. Le Maire rappelle que suite à l'élection du nouveau Conseil municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission comprendra 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui seront désignés par M. le Directeur régional/départemental des finances publiques.

Une liste de proposition comportant 24 noms pour les commissaires titulaires et suppléants sera adressée à la Direction des finances publiques de la Manche.

Sont désignés par le Conseil municipal :

**BAILLIEUX-HENRY Danièle**

**BIEHLER Danielle**

**BOUGON Christiane**

**DOUVILLE Alain**

**DUBOIS Christophe**

**DUVAL Mélanie**

**GUITTON Sandrine**

**HENRY Guy**

**LEJARS Martine**

**PICOT Brigitte**

**POTIER Claire**

**RAPILLY Dominique**

**BOSQUET Patrick**

**GLINCHE Clarisse**

**JOSSAUME Virginie**

**JOURDAN René**

**LEBAILLY Sébastien**

**LE GENDRE Gilles**

**LEGENTIL Brigitte**

**LEGENTIL Serge**

**MAINE Loïc**

**THEBAULT Jules-Henri**

**GERET Michel**

**HAY Michel**

### ACHAT MATERIELS SERVICES TECHNIQUES

M. THEBAULT informe le Conseil municipal que le matériel des employés communaux n'est pas adapté à la tonte qu'ils doivent faire et présente les 2 devis qu'il a reçu de la société Guillaume Motoculture à Quettreville et de la société HUREL à Bréhal.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis de la société de Motoculture HUREL pour un montant total de 4 473.52 € HT.**

<b>-Autoportée frontale HUSQVARNA :</b>	<b>5 774.25 € HT</b>
<b>-Débroussailleuse HUSQVARNA :</b>	<b>374.27 € HT</b>
<b>-Tondeuse Kubota + kit mulching :</b>	<b>1 325.00 € HT</b>
<b>-Reprise de l'autoportée KUBOTA GRC :</b>	<b>- <u>3 000.00 € HT</u></b>

**MONTANT TOTAL : 4 473.52 € HT**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **-Limitation de vitesse**

M. THEBAULT informe le Conseil municipal qu'il a reçu des demandes pour limiter la vitesse de circulation sur différentes routes de la commune. Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de demander une limitation à 50 km sur la route du Havre de la Vanlée et de mettre un sens interdit sauf riverains au Bouillonnet.

### **-Desserte en éclairage public du « Lotissement communal La Pairierie ».**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la desserte en éclairage public du « **Lotissement communal La Pairierie** ».

Suite à l'estimation des travaux, le coût prévisionnel du matériel d'éclairage public du lotissement communal, est de 50 000 € HT environ. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à 30 000 €.

**Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :**

- **Acceptent une participation de la commune de 30 000 €,**
- **S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,**
- **S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,**
- **Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.**

### **-Effacement des réseaux, route des Hauts Vents, route du Bocage**

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications « route des Hauts Vents, rue du Bocage. ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 109 000 € HT. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de BRICQUEVILLE- SUR-MER s'élève à environ 32 250 €.

**Les membres du Conseil, après en avoir délibéré :**

- **Décident la réalisation de l'effacement des réseaux « route des Hauts Vents, rue du Bocage. »,**
- **Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 l'année**
- **Acceptent une participation de la commune de 32 250 €,**
- **S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,**
- **S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,**
- **Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.**

### **-Rénovation du réseau d'éclairage public**

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 41 000 HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de BRICQUEVILLE SUR MER s'élève à environ de 23 380 €.

**Les membres du Conseil, après en avoir délibéré :**

- **Décident la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public**

- **Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés avant le dernier trimestre de l'année 2020,**
- **Acceptent une participation de la commune 23 380 €,**
- **S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,**
- **S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,**
- **Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.**

#### **-Bornes incendies**

M. THEBAULT informe le Conseil municipal que 3 bornes incendies sont fermées car elles présentent des défauts de fonctionnement, des devis ont été demandés à Veolia pour les remplacer.

#### **-Agenda et plan de la commune**

M. LE GENDRE présente le plan de la commune et l'agenda qui seront distribués à la fin de l'année.

#### **-Participation au déficit de fonctionnement du CLSH de la Haye Pesnel**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande de participation d'un montant de 143.20 € de l'accueil de loisirs de la Haye Pesnel pour l'accueil d'un enfant de la commune dans ce centre.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de reporter ce sujet lors du prochain Conseil municipal.**

#### **-Référent nautisme**

M. le Maire propose au Conseil municipal la désignation d'un référent nautisme au sein de GTM. Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de nommer M. Loïc MAINE référent titulaire et M. Patrick BOSQUET référent suppléant.

#### **-Station d'épuration**

M. MAINE Loïc informe le Conseil municipal que des travaux de sécurisation sont à prévoir à la station d'épuration concernant les poteaux et la clôture, ainsi qu'au niveau de la toiture de l'armoire électrique.

#### **-Travaux école**

M. le Maire informe le Conseil municipal que des devis ont été demandés afin de renforcer la sécurité au sein de l'école. **Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la société ACTENIUM pour un montant de 25 153.40 € TTC.**

-Installation d'alarmes lumineuses et sonores : 13 020 € TTC

-Interphone : 8 928 € TTC

-Portail : 3 205.40 € TTC

MONTANT TOTAL :25 153.40 € TTC

Restant à la charge de la commune : 13 704 € TTC

#### **-Point d'apport volontaire aux Salines**

M. PAGNIER Hubert évoque le problème des dépôts sauvages à proximité des points d'apport volontaire et notamment aux Salines.

Un courrier va être envoyé au président du syndicat de la Perrelle pour connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour réduire ces problèmes.